



Déclaration de la FNEC FP-FO au CTSD des Côtes-d'Armor du 16 novembre 2020 (bilan de rentrée)

Malgré l'état d'urgence et les manœuvres du ministre, les personnels en grève le 10 novembre ont dit NON à Blanquer. Au centre des revendications : l'urgence de créations massives de postes dans les écoles, les collèges et les lycées. Les dernières annonces du ministre Blanquer n'ont convaincu personne. Il propose tout simplement un Bac local et des cours en pointillés. Pour la FNEC FP-FO 22, il est hors de question d'accepter que l'École soit réduite à peau de chagrin, qu'on puisse localement décider qui va en cours ou pas, quelle discipline a le droit de faire cours. Il n'est pas non plus acceptable de faire pression sur les personnels pour mettre en place le télé-enseignement et le travail jour et nuit. L'Éducation doit rester nationale. Le Baccalauréat doit rester national. Les statuts doivent être respectés.

La FNEC FP-FO 22 avait déjà exprimé sa demande d'un plan d'urgence. C'est maintenant qu'il faut procéder :

- **au recrutement immédiat de personnels, en commençant par tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, le réemploi et la titularisation de tous les contractuels !**
- **à de réelles mesures de protection pour les personnels (dépistage systématique, mise à disposition de masques FFP2)**
- **à l'abandon de toutes les réformes remettant en cause nos statuts et nos conditions de travail !**
- **à l'arrêt de la répression envers les lycéens !**

-5 postes pour les écoles des Côtes-d'Armor, le SNUDI-FO 22 demandait au printemps qu'aucune suppression de postes ne soit réalisée. Pour le SNUDI-FO, le compte n'y est pas, d'autant plus dans la situation actuelle. La protection sanitaire des élèves et des personnels ainsi que le rattrapage scolaire nécessaire suite au 1er confinement nécessite un plan exceptionnel de recrutement, par l'utilisation sans limitation de la liste complémentaire pour dédoubler les classes.

Le passage de la dotation de -20 à -5 postes a, certes, permis de préserver quelques écoles mais la situation reste difficile et anxiogène dans d'autres. On peut évoquer quelques exemples comme Bobital ou Le Grand Léjon où les moyennes sont d'environ 27 par classe. Pour respecter la dotation demandée, vous avez, Monsieur le Directeur Académique, supprimé 11,4 postes de Titulaire de secteur alors que la difficulté de remplacement, dans le département, ne date pas d'aujourd'hui. D'ailleurs, ces difficultés de remplacement sont déjà là. Dans la circonscription de Lamballe, il manquait 8 remplaçants. A Locarn, faute de remplaçant pour le congé de maladie du directeur, la mairie est sollicitée pour mettre en place un service de garderie sur le temps de classe en lieu et place de l'enseignement. Sur la circonscription de Guingamp Nord, il n'y a plus de remplaçant disponible. Il est vrai que, pour palier ce manque de personnels, les nombreux "si possible" ou "dans la mesure du possible" du protocole sanitaire permettent de s'exonérer du non brassage des élèves. Enseignants et élèves sont mis en danger.

La situation est encore plus difficile pour les enfants ayant une notification d'aide humaine. Lors du dernier CTSD, nous avons demandé combien d'élèves du département ayant une notification d'aide humaine en étaient privés... mais nous n'avons pas eu de réponse. Beaucoup d'écoles nous interpellent quant à la non-nomination ou le non-remplacement d'AESH mettant en difficulté des classes et/ou des écoles entières comme, par exemple, à Yffiniac, à Morieux, à Trélat-Taden ou à Loudéac.

Face à un tel tableau, pour le SNUDI-FO, il n'y a qu'une solution : il faut des moyens, des embauches, des classes plutôt que le recours à l'école en distanciel qui, comme nous le constatons actuellement, a accentué les inégalités. Ce gouvernement n'a pas le droit, alors que l'argent coule, à flot, pour les plus riches, de sacrifier toute une génération.

Il nous est impossible de ne pas évoquer, dans cette déclaration, l'exaspération des collègues face au mépris de ce ministre. Les collègues n'en peuvent plus des ordres et contre-ordres qu'ils apprennent par les médias ou les réseaux sociaux. Les enseignants ne sont pas dupes des flatteries de ce ministre qui brosse dans le sens du poil quand il a besoin mais qui ne répond en rien aux revendications des enseignants : perte de pouvoir d'achat, remise en cause du contrôle des organisations syndicales dans les opérations de promotions et de mouvement, remise en cause du choix de la formation continue et de la liberté pédagogique, etc.

Lors du dernier CTSD, vous nous avez, Monsieur le Directeur Académique, mis en garde sur la réaction de Monsieur le Recteur face au vote unanime "contre" du CTSD de rentrée qui vous a contraint à faire un CTSD de repli. Nous tenons à réitérer notre position face à cette menace. Les représentants du SNUDI-FO continueront à faire leur travail de représentants syndicaux en portant et en défendant avec détermination les demandes légitimes des collègues.

Ainsi, la FNEC FP-FO soutient pleinement et sans réserve l'appel de l'AG départementale des grévistes réunis le 10 novembre. Cet appel vous sera remis par une délégation le mercredi 18 novembre à 14 heures, mais dès à présent, nous demandons des réponses précises sur les premiers besoins recensés par nos collègues :

- À Bobital, l'école avait besoin d'une ouverture à la rentrée avec ses 27 élèves par classe en moyenne : ouverture immédiate de deux postes et recrutement de deux PE pour passer à 20 élèves par classe (cette situation vécue par des écoles du département devrait être la norme en cette période de crise sanitaire).
- À Locarn, le directeur arrêté pour 15 jours dans son école de 2 classes ne va pas être remplacé jusqu'à la fin de son arrêt et la mairie est sollicitée pour assurer un service minimum d'accueil, les enfants doivent avoir classe (c'est un véritable scandale puisque les remplacements de collègues inscrits d'office dans les journées de formation constellation sont maintenus au même moment !) : embauche immédiate d'un PE.
- À Yffiniac, un élève avec 12 heures de notification d'accompagnement toujours sans AESH depuis la rentrée de septembre : recrutement immédiat d'un AESH.
- Sur la circonscription de Lamballe, plusieurs collègues cas contacts ou personnes vulnérables ne sont pas remplacés, les élèves sont répartis ou les portes entre classes restent ouvertes pour qu'un enseignant surveille 2 classes : recrutement immédiat de 8 remplaçants sur la circonscription (déficit la semaine dernière).
- À Morieux, une AESH personnel vulnérable n'est pas remplacée, laissant les élèves accompagnés à l'abandon : recrutement immédiat d'un AESH...

- À l'école du Grand Léjon de Plérin, l'école avait besoin d'une ouverture à la rentrée avec ses 27 élèves par classe en moyenne : ouverture immédiate d'un poste et recrutement d'un PE.
- Concernant la médecine de prévention en faveur des personnels qui est quasiment inexistante (un médecin à mi-temps pour l'ensemble des 9245 personnels public-privé dans les Côtes-d'Armor) : recrutement d'au moins 3 médecins du personnel (l'article 12 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique jusqu'à la modification par l'article 6 du Décret n°2020-647 du 27 mai 2020, prévoyait qu'un médecin consacre 1h par mois à 20 agents).
- À l'IME de Plémet, c'est une remplaçante de la circonscription de de Lamballe qui fait le travail depuis fin septembre. Sur 4 postes, 2 enseignants ne sont pas spécialisés : recrutement d'un PE, envoi en formation spécialisée de 2 PE.
- À Saint-Carreuc, une AESH personnel vulnérable n'est pas remplacée, et une nouvelle notification de 9 heures demeure lettre morte : recrutement d'un AESH et demi.
- À Pléhédel, les classes accueillent 28 personnes (adultes et enfants) dans environ 50 m2, ce qui ne permet pas d'être distant de 1 m, un élève toujours sans AESH depuis la rentrée de septembre : recrutement immédiat d'un PE et d'un AESH...
- À l'école de la Madeleine de Guingamp, la collègue sur le poste fractionné n'est pas remplacée, obligeant la directrice à prendre ses élèves le matin et à les répartir dans les autres classes l'après-midi le jour de sa décharge : recrutement d'un PE remplaçant.
- À Pontrieux, la collègue qui assure la décharge de direction est absente et non remplacée : recrutement d'un PE remplaçant.